

## Déclaration du Groupe d'experts indépendant sur la présentation de son rapport pour l'examen indépendant du WWF

Le Groupe d'experts indépendant, composé de la juge Navi Pillay, du professeur John H. Knox et du Dr Kathy MacKinnon, a présenté son rapport examinant, appréciant et évaluant le rôle du WWF dans le cadre d'allégations des abus des droits de l'homme dans et autour des aires protégées dans six pays : Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Népal et Inde.

L'enquête s'est concentrée sur les allégations selon lesquelles le WWF était au courant d'abus présumés commis par des rangers et d'autres agents d'application de la loi agissant sous l'autorité de gouvernements, mais que le WWF a néanmoins continué à soutenir et à collaborer avec les agences d'État concernées, et que le WWF n'a pas pris des mesures efficaces pour prévenir, répondre et remédier des abus présumés. Il n'y avait aucune allégation selon laquelle le personnel du WWF aurait dirigé ou participé à l'un quelconque de ces abus présumés, et le Groupe d'experts n'a vu aucune preuve à cet effet. Dans certains cas, le WWF a également été accusé de ne pas respecter les droits des peuples autochtones dans ses activités de soutien aux aires protégées existantes et proposées.

Ce rapport présente les conclusions factuelles du Groupe d'experts concernant les allégations contre le WWF, son évaluation de la pertinence et de la cohérence des actions du WWF avec sa responsabilité de respecter les droits de l'homme, et les recommandations du Groupe sur les actions que le WWF devrait prendre à l'avenir. Le Groupe tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ses travaux.

De nombreux paysages dans lesquels travaille le WWF posent d'énormes défis en termes de gouvernance et état de droit. Ils comprennent des écosystèmes importants et certains des populations humaines les plus marginalisées. Le Groupe d'experts souligne que le respect des droits de l'homme est complémentaire, et non contradictoire, de la conservation de la nature. Le Groupe espère que ses conclusions et recommandations seront précieuses non seulement pour le WWF, mais aussi pour d'autres organisations de conservation, gouvernements, bailleurs de fonds, peuples autochtones et communautés locales, et d'autres parties prenantes, dans la promotion d'une conservation plus inclusive et équitable.

Le rapport comprend des chapitres détaillés sur chaque pays et sur le WWF dans son ensemble. Il comprend également un résumé de l'ensemble du rapport. Le Groupe n'essaiera donc pas de résumer davantage le rapport ni de répondre aux demandes des médias. Le Panel encourage tous ceux et celles qui s'intéressent à la conservation et aux droits de l'homme à lire le rapport « Intégrer les droits humains à la préservation de la nature : de l'intention à l'action », disponible sur le site Web du WWF.